

**Annexe 12 :**

---


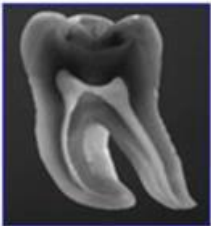

**Méthodes d'identification**

*Source : Guide INTERPOL sur l'identification des victimes de catastrophes*

## Annexe 12 : Méthodes d'identification

### 12.1 Méthodes d'identification primaires

Il est aujourd'hui reconnu, au niveau international, que les éléments d'identification primaires sont les éléments les plus fiables pour établir formellement l'identité d'une personne. Ces éléments sont les empreintes digitales (on parle d'« analyse des crêtes papillaires »), les dents (odontologie médico-légale) et l'ADN (analyse génétique). Les symboles suivants sont communément utilisés pour désigner ces différentes méthodes d'identification :

Éléments d'identification primaires		
Analyse des crêtes papillaires	Odontologie médico-légale	Analyse génétique
		

#### 12.1.1 Analyse des crêtes papillaires

Trois raisons font que l'analyse des crêtes papillaires est un indicateur fiable de l'identité d'une personne :

1. Ces dessins visibles sur les surfaces palmaire (paumes des mains et doigts) et plantaire (plante des pieds et orteils) d'un corps humain sont uniques. Ils n'existent pas sur un autre corps humain, raison pour laquelle ils permettent d'établir ou d'exclure formellement l'identité d'une personne.
2. Les crêtes papillaires visibles sur les surfaces palmaire et plantaire du corps humain demeurent identiques depuis la naissance, sauf si elles ont été définitivement abîmées ou si le corps est en état de décomposition avancée. Elles se forment *in utero* et ne changent plus, même après la mort. En cas de blessure légère, elles reprennent leur forme, mais des blessures plus importantes peuvent provoquer des cicatrices indélébiles. Toutefois, de telles modifications n'empêchent pas d'établir ou d'exclure l'identité d'une personne.
3. Les dessins des crêtes papillaires des doigts (empreintes digitales) peuvent être classés en différentes catégories et faire l'objet de recherches. Ils peuvent donc être enregistrés de manière systématique dans une base de données ou une collection d'empreintes digitales. Ils peuvent ensuite être comparés à d'autres empreintes digitales à des fins d'identification.

### 12.1.2 Odontologie médico-légale

La structure et les caractéristiques uniques des dents et des mâchoires humaines se prêtent particulièrement à l'identification des victimes vivantes et décédées. Les données dentaires peuvent être obtenues et enregistrées lors de l'examen post mortem et comparées aux données ante mortem fournies par un médecin généraliste et/ou par un dentiste ayant traité la personne de son vivant. Les dents sont bien protégées dans la cavité buccale et peuvent supporter de nombreuses influences externes avant ou au moment de la mort, voire après. Les dents constituent le matériau le plus dur et le plus résistant du corps humain, et lorsque les tissus mous de l'organisme se détériorent, les caractéristiques des dents peuvent encore être d'une grande utilité pour le travail d'identification. Cela est particulièrement vrai lorsque les dents ont subi des traitements pour des raisons esthétiques ou de restauration (obturations et couronnes, traitements canalaires, implants et prothèses fixes ou amovibles), car ces traitements sont personnalisés et propres à chaque individu. Même en l'absence de traitements dentaires, il est possible de comparer d'autres caractéristiques anatomiques, qui constituent également des informations utiles pour l'identification. La comparaison des données dentaires post mortem et ante mortem permet aux odontologues spécialistes de l'IVC de tirer les conclusions suivantes :

- Identification (il est absolument certain que les données PM et AM correspondent à la même personne) ;
- Identification probable (certaines caractéristiques se retrouvent dans les données PM et AM, mais les premières ou les secondes, ou les deux, sont réduites) ;
- Identification possible (rien ne permet d'exclure l'identité, mais les données PM ou AM, ou les deux, sont réduites) ;
- Identité exclue (les données PM et AM correspondent à des personnes différentes) ;
- Insuffisance des éléments de preuve (ni les données PM ni les données AM ne permettent d'effectuer une comparaison).

Outre la comparaison des données post mortem et ante mortem en vue de l'établissement de l'identité d'une victime, les odontologues sont également capables de formuler des conclusions sur certains aspects de la vie ou du mode de vie de la victime en examinant sa dentition. Cet aspect peut être intéressant lorsque l'on interroge des bases de données ante mortem afin de trouver d'éventuelles correspondances. Par exemple, si l'on pense que la victime est un jeune adulte, on peut limiter les critères de recherche à certaines parties de la base de données ante mortem. La dentition humaine passe par différentes étapes, depuis la vie intra-utérine jusqu'au stade adulte, et ces étapes de formation et d'éruption donnent parfois une estimation de l'âge de la personne au moment du décès. Les dents et les mâchoires peuvent présenter des caractéristiques congénitales ou acquises qui s'avèrent utiles pour déterminer l'origine raciale, les habitudes en matière de régime et d'alimentation et les pratiques d'hygiène bucco-dentaire d'une personne. Il arrive que l'on puisse établir le pays ou la région d'origine probable d'une victime à partir du type de traitement dentaire constaté. On peut alors limiter ou restreindre la base de données dans laquelle on recherchera les données ante mortem correspondant au corps en question.

### 12.1.3 Analyse génétique

Le matériel génétique constitue une source sûre utilisée aux fins d'identification. En effet, une part importante de l'information génétique contenue dans une cellule est unique à chaque individu, et donc différente d'une personne à l'autre (à l'exception des vrais jumeaux).

L'analyse génétique, ou analyse d'ADN, peut même être réalisée lorsque l'on est en présence de restes humains partiels ou en état de décomposition avancée. La comparaison de profils génétiques est la façon la plus efficace d'identifier des fragments de corps.



L'analyse d'ADN peut être automatisée, ce qui permet d'obtenir un niveau de qualité élevé et de traiter de nombreux cas en un temps réduit.

La comparaison d'ADN peut se faire à partir de profils de membres de la famille biologique, ou d'échantillons provenant de la personne en question ou de ses effets personnels. Elle est la seule méthode d'identification primaire qui n'est pas subordonnée à la comparaison directe (contrairement aux fiches décadactylaires et aux odontogrammes).

L'analyse d'ADN exige le prélèvement d'un échantillon sur le corps ou les fragments de corps ainsi que sur une source/un matériau de référence connu aux fins de comparaison. Les échantillons doivent être envoyés à un laboratoire agréé et analysés dans le respect de normes internationales, et les profils comparés aux échantillons de référence connus (sachant qu'ils peuvent ne pas être identiques s'ils proviennent d'un membre de la famille biologique).

## 12.2 Méthodes d'identification secondaires

Certains pensent que les éléments d'identification secondaires sont de moins bonne qualité, alors que l'adjectif « secondaire » renvoie à une notion de temporalité. Les éléments d'identification primaires permettent parfois, individuellement ou de manière combinée, l'identification rapide, fiable et formelle d'une personne décédée, mais, dans le cas contraire, on exploite généralement les éléments secondaires. Dans certains cas, plusieurs éléments secondaires peuvent apporter suffisamment d'informations pour parvenir à une identification, et lorsque les éléments primaires sont insuffisants ou absents, ils peuvent constituer le seul moyen d'établir l'identité de la personne décédée. Il est donc impératif, lors du recueil des données AM, de ne pas négliger les informations pouvant être obtenues à partir des éléments d'identification secondaires.

Méthodes d'identification secondaires	
Éléments personnels/données médicales	Indices matériels/vêtements
	

### 12.2.1 Informations médicales

Les informations médicales à rassembler peuvent être classées en différentes catégories : caractéristiques externes ou internes, congénitales ou acquises, liées à des variations normales ou à des maladies. Elles sont essentiellement obtenues par des professionnels de santé, mais il peut être utile d'intégrer un anthropologue médico-légal dans l'équipe chargée du recueil des données médicales ante mortem.

La description physique d'une personne comprend les renseignements classiques (âge, sexe, taille, appartenance ethnique) et les signes particuliers qui la caractérisent. Les données médicales, par exemple les cicatrices, les signes de maladie et les ablations chirurgicales d'organes peuvent fournir des informations décisives sur les antécédents médicaux de la victime. Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les opérations chirurgicales courantes laissant peu de marques distinctives (telles qu'une appendicectomie). Les numéros uniques figurant sur les stimulateurs cardiaques et les autres dispositifs médicaux ou prothétiques sont des éléments d'identification fiables. Les tatouages, grains de beauté et défauts esthétiques peuvent également être utiles pour déterminer l'identité d'une victime.

### 12.2.2 Pathologie

Sur un schéma, les personnes fournissant les données AM (bien souvent, les membres de la famille proche) notent les caractéristiques congénitales externes que l'on ne retrouve pas habituellement dans la population générale. Ces caractéristiques sont nombreuses, mais il convient de citer certaines des plus courantes, comme la forme de la tête ou les particularités des yeux. Après la mort d'une personne, il n'est plus très utile de savoir de quelle couleur étaient ses yeux, mais la forme des pupilles, elle, peut être intéressante à connaître, ainsi que la taille et la forme du nez. Sur le thorax, les malformations congénitales du squelette se voient parfois de l'extérieur. Au niveau des extrémités, on observe souvent des variations telles qu'un phénomène de jambes arquées, une absence de doigts ou d'orteils, ou la présence de doigts ou d'orteils supplémentaires, ou encore plus couramment, l'accolement de doigts ou surtout d'orteils.

Les caractéristiques externes acquises peuvent être dues à des maladies ou être le résultat d'opérations de chirurgie ou de techniques esthétiques. Dans le premier cas, il s'agit souvent de séquelles de traumatismes se traduisant par des cicatrices ou par des déformations osseuses, mais les proches ou le médecin généraliste peuvent également signaler des tumeurs cutanées de taille plus ou moins importante. Les hernies abdominales ou inguinales sont elles aussi courantes. Dans le deuxième cas (opérations de chirurgie ou techniques esthétiques), on distingue deux groupes principaux : les piercings et les tatouages. Le perçage des lobes d'oreilles est aujourd'hui si courant chez les femmes qu'il n'est pas un élément très intéressant, sauf en cas de perçages multiples, et les boucles d'oreille peuvent apporter des indices. Chez les hommes, le perçage des lobes d'oreilles est relativement commun, mais il est néanmoins intéressant à noter. Les piercings se réalisent sur presque toutes les parties du corps, et dans la mesure où ils sont souvent photographiés – si l'on considère que les personnes qui s'en font faire sont plus extraverties que la moyenne –, des traces documentaires seront peut-être disponibles. Les tatouages sont eux aussi extrêmement répandus chez les deux sexes et dans toutes les classes sociales. Lorsqu'ils sont suffisamment distinctifs, ils peuvent contribuer à établir l'identité d'une personne, mais comme beaucoup de gens se font tatouer des motifs identiques, ou à la mode, leur intérêt peut être moindre. Les opérations de chirurgie esthétique, pour certaines, ne sont détectables que par un spécialiste, mais elles laissent généralement des cicatrices dissimulées dans les cavités du corps ou dans les plis de la peau. L'opération la plus courante est la pose d'implants mammaires. Ces dispositifs, qu'une autopsie pratiquée en bonne et due forme met au jour, portent parfois un numéro de série, ce qui permet une identification fiable. C'est également le cas des prothèses articulaires.

Les caractéristiques internes sont aussi potentiellement très utiles, mais elles nécessitent dans certains cas une autopsie complète et/ou une radio ou un scanner de l'ensemble du corps. Il est recommandé d'avoir recours aux deux examens, car ils sont complémentaires. Pour détecter des modifications squelettiques congénitales ou acquises, on réalisera un scanner, alors que l'autopsie classique sera souvent plus adaptée pour les tissus mous tels que les intestins. Dans les deux cas, les données ante mortem doivent être précises, et la comparaison entre les radios et les scanners ante mortem et post mortem sera utile et nécessaire. Dans ce domaine, l'anthropologue médico-légal peut être d'une aide très précieuse. Il est impossible ici de donner une liste exhaustive des maladies et malformations congénitales à prendre en compte, mais les plus courantes, importantes pour l'identification, sont celles qui ont nécessité une opération. Les appendicectomies, cholécystectomies, hystérectomies et les fractures ayant donné lieu à des opérations avec pose de prothèses, de clous et de vis doivent figurer dans les dossiers médicaux établis lors du travail de recueil des données ante mortem. Les implants, par exemple les piles cardiaques, peuvent être très utiles, voire déterminants, car ils portent généralement un numéro de série pouvant servir à identifier le défunt.

### 12.2.3 Anthropologie

Au sein de l'équipe AM (ante mortem), l'anthropologue médico-légal s'occupe des aspects relatifs aux changements corporels, qui coïncident partiellement avec les données recueillies par le médecin, mais recouvrent un domaine plus large. Les anthropologues médico-légaux s'intéressent principalement aux modifications des tissus durs, bien qu'ils aient également une grande expérience des modifications des tissus mous, en particulier s'ils ont suivi des études d'anatomie. Ils s'emploient par ailleurs à trouver des traces de précédentes fractures avec ou sans pose de dispositifs orthopédiques. Ils recherchent les traces de maladies et de traumatismes sur le squelette dans le but de déterminer l'existence d'incidents vérifiables qui permettent d'établir une corrélation entre, d'une part, les dossiers médicaux ou les données recueillies par la famille et, d'autre part, les éléments de preuve recueillis post mortem. Il est intéressant d'obtenir des radiographies ante mortem d'une personne disparue pour effectuer des comparaisons, par exemple de l'architecture osseuse interne ou même d'espaces osseux comme les sinus paranasaux.

### 12.2.4 Articles / Indices matériels / Vêtements

Cette catégorie comprend tous les effets trouvés sur les cadavres des victimes (bijoux, vêtements, documents personnels, etc.).

Les bijoux gravés peuvent fournir d'intéressantes pistes permettant d'identifier la victime. Pour autant, il est important de ne pas perdre de vue que certains indices matériels ne correspondent pas obligatoirement à une dépouille (par exemple, la personne était en possession des documents d'identité d'une autre personne ; le bijou ou le vêtement trouvé avait été prêté ; lorsque les objets ont été recueillis, ils ont été placés par inadvertance dans un seul sac mortuaire, ou dans un sac qui n'était pas celui de la personne). Les bijoux sont des éléments d'identification plus fiables s'ils sont étroitement attachés au corps de la victime (piercing ou alliance « incrustée » dans le doigt).

Afin de tirer le meilleur parti de ces éléments d'identification secondaires, les enquêteurs doivent faire leur possible pour avoir accès à tous les objets importants et consigner en détail les informations les concernant dans un document. Bien que bon nombre de ces objets soient probablement assez répandus dans la population, il arrive qu'ils apportent des preuves irréfutables lorsqu'ils peuvent être utilisés pour étayer d'autres types d'éléments d'identification secondaires tels que ceux mentionnés plus haut.